



## COMMUNIQUÉ

### **Campagne de l'APQ sur les places de stationnement réservées aux personnes handicapées : Appel au civisme**

Montréal, le 26 septembre 2009 – C'est un vibrant appel au civisme que l'Association des paraplégiques du Québec (APQ) a lancé aujourd'hui sous la forme d'une campagne de sensibilisation visant à conscientiser le grand public à l'importance de respecter les places de stationnement réservées aux personnes handicapées.

Ladite campagne s'étalera sur une période de six (6) mois et sera ponctuée de plusieurs actions de terrain visant à informer les citoyens de la raison d'être de ces places et des problématiques qui y sont associées. Des outils de sensibilisations seront diffusés à travers la province. Dans un premier temps, une affiche grand format (24'' par 18'') où figure un fauteuil roulant vide accompagné du slogan choc « Si voulez vraiment prendre leur place, ne vous gênez pas ». Cette affiche est également disponible en format « tract » (flyer) avec un verso qui explique la raison d'être des places réservées. Ces tracts sont généralement utilisés comme outils de sensibilisation de terrain et peuvent être remis en main propre ou insérés sous les essuie-glaces des contrevenants (comme une contravention) à titre d'avertissement.

Pour Walter Zelaya, directeur général de l'organisme «il est important de comprendre que sans ces places réservées déjà extrêmement limitées en nombre, plusieurs personnes ne pourraient pas se déplacer au quotidien. Avec l'arrivée de l'automne et l'approche de la période hivernale, encore plus critique pour les personnes ayant des difficultés à se mouvoir en raison de la neige, l'APQ en appelle au savoir-vivre de nos concitoyens» ! Pour sa part, Nicolas Messier, conseiller principal en intégration à l'APQ, rappelle que « le respect de places de stationnement réservées, c'est bien plus que d'éviter de s'exposer à une amende salée, c'est favoriser l'inclusion sociale des personnes handicapées. Encore aujourd'hui, trop de nos concitoyens considèrent normal d'occuper illégalement les places de stationnement réservées aux personnes handicapées. Ce manque de civisme cause un tort réel à l'ensemble des personnes handicapées de la province ».

Par l'entremise de cette campagne organisée en collaboration avec divers partenaires du milieu associatif et institutionnel bien implantés dans les diverses régions du Québec, l'APQ veut rappeler à la population que les places de stationnement réservées ne sont pas un privilège, mais bien un outil essentiel à la participation active des personnes handicapées aux différentes sphères de la vie sociale et économique.

« Près de 30 ans après que soit proclamée l'Année internationale des personnes handicapées par l'ONU, il est encore fréquent pour une personne handicapée de ne pas pouvoir faire son épicerie parce que quelqu'un est stationné illégalement sur la seule place réservée existante lui permettant de sortir de son véhicule. Comment, dans ces conditions, aspirer à mener une vie active et productive? Il suffit à chacun de penser qu'il pourrait un jour avoir vraiment besoin de cette place pour comprendre pourquoi il est important de les respecter. » déclare monsieur Messier, lui-même utilisateur de ces places réservées en raison d'une tétraplégie nécessitant l'usage d'un fauteuil roulant dans ses déplacements.

Notons en terminant que, dans ce dossier, plusieurs enjeux sociaux sont à considérer, notamment avec le phénomène de vieillissement de la population. Un ensemble de démarches ont été entreprises par l'APQ au niveau municipal et provincial afin de sensibiliser nos élus aux situations vécues par les utilisateurs légitimes de ces places réservées dont le nombre croît à chaque année.

Pour obtenir gratuitement le matériel promotionnel de la campagne veuillez contacter l'APQ au 514-341-7272 (Montréal) et au 1-800 341 7272 (extérieur de Montréal).

- 30 -

#### **Renseignements :**

Nicolas Messier. Cell. : (514)885-8479

Walter Zelaya. Cell. : (514) 779 8283

Éric Gilbert : (418) 208 4976